

PARTICULIERS
ENTREPRISESTOULOUSE (31)
PARIS (93)DANS NOS CAMPUS
DANS VOS LOCAUX

21H



ÉLIGIBLE AU CPF

OBJECTIF

- Être capable d'exercer la fonction de SSIAP3 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques.

PUBLIC

- Être titulaire du diplôme SSIAP3, sans avoir exercé dans la fonction pendant 1 607 heures au cours des 36 derniers mois.
- Être titulaire du PSC1/SST de moins de 2 ans ou PSEI en cours de validité.

PROGRAMME

Rappel réglementaire : Arrêté du 02 mai 2005 consolidé, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification des services de sécurité incendie des ERP (Établissements Recevant du Public) et des IGH (Immeubles de Grande Hauteur).

RÈGLEMENTATION

- Règlement de sécurité dans les ERP et les IGH.
- Rappel des textes sur les moyens de secours.
- Rappel sur le code du travail.
- Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre du jury aux examens SSIAP.
- Connaissance de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

NOTIONS DE DROIT CIVIL ET PÉNAL

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature.
- La responsabilité civile et la responsabilité pénale.
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui.

FONCTION MAINTENANCE

- Contextes d'obligations réglementaires.
- Normalisation.

L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

- Les dispositions réglementaires

PÉDAGOGIE

- Présentation orale : appuyée d'un document Power Point.
- Mises en situation : extinction des feux et exercices pratiques, exercices sur un SSI, étude de textes réglementaires et exposés audiovisuels, lectures de plans, étude de cas.

ÉTUDE DE CAS

- Rappel de la méthode.
- Lecture de plan au moyen de l'outil d'analyse C.L.I.C.D.V.C.R.E.M

ANALYSE DES RISQUES

- Évaluation du maintien du niveau de sécurité.
- Le document unique.
- Le plan de prévention.
- Évaluation des risques de travaux par points chauds

MOYENS DE SECOURS

- Moyens d'extinction incendie.
- Moyens d'alerte des secours.
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours.
- Connaître et savoir exploiter le SSI

ÉVALUATION

- Remise d'une attestation de remise à niveau SSIAP3, à l'issue d'une évaluation réalisée par notre centre.

L'emploi en tant que chef de service de sécurité incendie est subordonné au maintien à niveau des compétences de securiste et à l'obtention de l'habilitation électrique.

Le recyclage triennal du diplôme SSIAP3 est obligatoire.